

Signaux pour navires pêchant à la grande seine

Les navires en train de pêcher à la grande seine peuvent montrer deux feux jaunes superposés. Ceux-ci doivent s'allumer alternativement toutes les secondes, avec des durées de lumière et d'obscurité égales. Ils ne peuvent être montrés que lorsque le navire est gêné par ses appareils de pêche.

Cette règle n'a pas de caractère obligatoire mais doit être interprétée comme une recommandation, notamment lorsque les capacités de manœuvre du senneur sont réduites du fait de ses engins à l'eau (figure 112).



Figure 112 : senneur avec erre ; senne tournante déployée sur tribord